

NOUVELLE-CALÉDONIE LA 1ÈRE

LA CFDT VOUS INFORME

À la demande des organisations syndicales CFDT, USTKE, SNJ et COGETRA, un CE extraordinaire se tiendra le mardi 28 juillet.

Cette réunion a pour objet de demander et d'obtenir la mise en place d'une expertise qui sera confiée à un cabinet indépendant, afin d'analyser de manière objective la situation sociale et les conditions de travail au sein de notre station, Nouvelle-Calédonie La 1ère.

Cette demande fait suite à un nombre important de signalements et de plaintes mettant en évidence une dégradation continue du climat social et des conditions de travail.

Les salariés dénoncent des pratiques managériales génératrices de mal-être, une détérioration de leur santé physique et psychologique, un manque chronique de moyens matériels, humains et organisationnels, des carences en matière de formation et d'accompagnement, ainsi qu'une organisation du travail qui ne permet plus d'exercer les missions dans des conditions satisfaisantes.

Ces constats interrogent d'autant plus qu'ils sont en contradiction avec les engagements rappelés dans la Charte relationnelle de France Télévisions, qui promeut le respect des personnes, la bienveillance, l'écoute, la prévention des conflits et la protection de la santé des salariés.

Face à cette situation, il est indispensable qu'un cabinet indépendant établisse un diagnostic objectif, identifie les causes des dysfonctionnements et formule des préconisations concrètes permettant de restaurer un environnement de travail sain, respectueux et durable.

La santé des salariés n'est pas une variable d'ajustement.

Les contraintes budgétaires et les économies demandées à l'entreprise ne peuvent en aucun cas se traduire par une dégradation des conditions de travail, une augmentation des risques psychosociaux ou une atteinte à la santé des salariés.

En application de son obligation de sécurité, il appartient à la Direction de prévenir les risques professionnels, de protéger la santé physique et mentale des salariés et de mettre en œuvre les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires au bon fonctionnement du service.

Cette expertise permettra d'établir un état des lieux indépendant, d'accompagner la Direction dans la mise en œuvre de solutions adaptées et de garantir que les difficultés rencontrées aujourd'hui trouvent enfin des réponses concrètes.

La CFDT restera pleinement mobilisée, avec les autres organisations syndicales, pour défendre les conditions de travail, la santé des salariés et la qualité du service public.